



Service social municipal

Une permanence est assurée en mairie pour les demandes de logements sociaux les lundis et vendredis après midi de 14h00 à 17h00.

Pour le premier rendez-vous, venez avec le formulaire ci-dessous complété et accompagné de la copie de votre carte nationale d'identité.

[📄 Télécharger le fichier «Dossier Logement.pdf» \(2.2 MB\)](#)

Ou vous pouvez également [effectuer votre demande en ligne](#)